



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025/80

### CLOTURE DE LA REGIE « CANTINE SCOLAIRE »

Date de la convocation :

**Mardi 18 novembre 2025**

Nombre de membres composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers en exercice : **22**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. GONZALEZ**

### EXPOSE

Le 31 août 1989, le Conseil municipal a décidé la création de la régie intitulé « Cantine Scolaire » numéro 006381.

Jusqu'en juillet 2021, cette régie permettait les réservations de la cantine et de la garderie pour le groupe scolaire de Trova et l'école du Pruno.

Depuis la rentrée 2021, la commune s'est dotée d'un logiciel permettant une gestion des services périscolaires et de restauration via une plateforme internet qui permet un mode de réservation et de paiement des prestations en ligne.

La régie « Cantine Scolaire » n'a donc plus de vocation à être utilisée.

Le **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FERRANDI, Mme DEFRENCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, M. MERY, adjoints au Maire, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, M. MORETTI, M. PERALDI, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme ROMANI (donne procuration à M. GONZALEZ), adjointe au Maire, Mme FERRANDO (donne procuration à M. FERRANDI) conseillère municipale.

**ETAIENT ABSENTS** : Mme CASALONGA-MARI, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme MINVIELLE, Mme PIETRI, Mme VALENTI, conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Pour l'autorité compétente par délégué, sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,



**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU** la création de la régie intitulée « Cantine Scolaire » numéro 006381 en date du 31 août 1989 ;

**Considérant** que la commune s'est dotée d'un logiciel permettant une gestion des services périscolaires et de restauration via une plateforme internet qui permet un mode de réservation et de paiement des prestations en ligne ;

**DECIDER** de la clôture de la régie « cantine scolaire », numéro 006381 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

Le Maire,  
Etienne FERRANDI